

## PROPOSITIONS DU GROUPE ENVOL

### Faciliter l'accès aux soins

#### L'information sur les droits à la santé

- Diffuser les droits des personnes avec une mesure de protection auprès des professionnels de santé :  
médecins, hôpitaux, opticiens, dentistes, kiné ...  
Par exemple, utiliser un document du même type que [le guide des droits et démarches](#) écrit par le groupe d'expression des majeurs protégés de l'UDAF des Hautes-Pyrénées.
- Afficher les droits des personnes en situation de handicap dans les salles d'attente.
- Identifier et travailler sur les moyens d'améliorer l'accessibilité des personnes en situation de handicap.
- Permettre aux personnes d'accéder plus facilement à ses documents personnels médicaux,  
comme son dossier médical par exemple.
- Respecter le secret médical pour avoir la liberté de parler ou non de son état de santé à qui on le souhaite.
- Respecter son autonomie, c'est à dire pouvoir choisir son médecin, pouvoir prendre ses rdv seul(e),  
et communiquer directement avec son médecin.
- Travailler pour améliorer les liens entre les mandataires, les professionnels de santé et les personnes bénéficiaires.
- Si on le souhaite, pouvoir choisir une contraception ou utiliser son droit à recourir à l'IVG (avortement).

#### Les difficultés avec les mutuelles

- Faciliter les liens entre le mandataire, la mutuelle et la banque, notamment lors du renouvellement de la mutuelle  
pour éviter les retards de prise en charge.
- Accompagner les personnes avec une protection juridique pour choisir leur mutuelle.
- Prévoir une information et une meilleure communication sur le rôle de la mutuelle auprès des usagers,  
par exemple, ce qu'elle rembourse, son utilité, etc.
- Intégrer une question sur la mutuelle à l'enquête de qualité de la tutelle qui est proposée chaque fin d'année.
- Permettre aux personnes avec une mesure de protection de contacter directement la mutuelle pour s'informer.
- Prévoir une information adaptée de la mutuelle pour les personnes en situation de handicap, par exemple en FALC.

### Les difficultés financières

- Mieux informer les personnes sur les dépassements d'honoraire, lorsqu'ils dépendent du professionnel, ou du lieu de la consultation.
- Mais aussi les informer sur l'impact de ces dépassements.
- Adapter l'information qui est donnée aux personnes avec une mesure de protection, par exemple, en FALC.
- Les mandataires doivent mieux informer les personnes sur la mutuelle, c'est à dire combien cela leur coûte et ce que la mutuelle recouvre.
- Les mandataires doivent accompagner les personnes dans leur choix.

### Donner son sang ou ses organes

- Les personnes avec une mesure de protection souhaitent pouvoir faire le choix ou pas de donner leur sang.
- Faciliter le dialogue avec son médecin et son mandataire pour parler du don de sang et du don d'organe.  
Pour que chaque personne connaisse ses droits et puisse choisir en toute connaissance.
- Améliorer l'information et l'accessibilité des lieux où l'on peut donner son sang pour les personnes en situation de handicap.